

NORMES ET MODALITÉS 2024-2025

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION

Normes	Modalités
<p>La planification de l'évaluation respecte le Programme de formation, la Progression des apprentissages et le Cadre d'évaluation de chacune des disciplines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants établissent les évaluations afin de prioriser l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances. • La planification de l'évaluation de l'équipe-niveau disciplinaire et de l'enseignant prend en considération les compétences disciplinaires et les autres compétences du Programme de formation, les domaines généraux de formation, les critères d'évaluation issus des cadres d'évaluation disciplinaires et les attentes de fin de cycle. • L'équipe-niveau disciplinaire s'assure que les grilles de planification qu'elle utilise respectent la Progression des apprentissages.
<p>La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle disciplinaire et l'enseignant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe-niveau disciplinaire établit une planification globale de l'évaluation à partir de grilles de planification communes. Celle-ci comporte les principales compétences et critères d'évaluation ciblés pour une période donnée, les situations d'apprentissages et d'évaluation communes dans le cycle, les outils d'évaluation et de consignation utilisés ainsi que les modalités de communication privilégiées. • Les membres de l'équipe-niveau disciplinaire se rencontrent au moins une fois par étape (demi-pédagogique) pour faire un suivi de la planification de l'évaluation. • Chaque équipe disciplinaire détermine à quelle fréquence elle fera part aux élèves de leur progression. • Le conseiller pédagogique offre un accompagnement aux enseignants lors des rencontres de suivi des planifications de l'évaluation. Elle conserve les planifications à jour dans ses archives. • À partir de la Progression des apprentissages et de la planification globale de l'équipe-niveau disciplinaire, l'enseignant établit sa propre planification de l'évaluation.

<p>La planification de l'évaluation tient compte de l'aide à l'apprentissage en cours de cycle et de la reconnaissance des connaissances et des compétences à la fin de chaque année d'étude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe-niveau disciplinaire établit les exigences reliées aux critères d'évaluation des connaissances et des compétences à différentes périodes d'apprentissage afin de baliser la Progression des apprentissages dans le cycle. • L'équipe-niveau disciplinaire définit les SAÉ et SÉ communes qui seront utilisées en fin de cycle et sur lesquelles elle s'appuiera pour produire les bilans.
<p>La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'apprentissage et de l'enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant présente et précise régulièrement aux élèves les critères d'évaluation reliés aux connaissances et aux compétences développées à l'intérieur des SAÉ, en fonction des cadres d'évaluation déterminés pour sa discipline.
<p>La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tenir compte de la situation de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations et/ou les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation et le soutien offert, le temps accordé, etc.
<p>Les enseignants rédigent un document résumant la nature et la période des principales évaluations prévues durant l'année. Ce document sera communiqué aux parents à chaque début d'année scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par équipe-niveau disciplinaire, les enseignants consignent les éléments retenus pour les principales évaluations dans le document de soutien à la planification. • L'équipe-niveau disciplinaire rédige un document dans lequel on retrouve la nature et la période des principales évaluations prévues durant l'année. Ces informations seront communiquées aux parents à chaque début d'année scolaire.

PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Normes	Modalités
<p>La responsabilité de la prise d'information et l'interprétation des données est partagée entre l'enseignant, l'élève et, à l'occasion, d'autres professionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour certains élèves dont la situation est particulière, la prise d'information et l'interprétation des données peuvent relever d'une équipe multidisciplinaire composée d'enseignants et de professionnels des services complémentaires.
<p>La prise d'information se fait tout au long de l'année, en cours d'apprentissage et en fin de cycle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes et échelonnées dans le temps. Le nombre de données à recueillir afin de permettre l'évaluation de la progression à chaque étape est déterminé par l'équipe-cycle disciplinaire. Aucune donnée recueillie ne peut avoir une importance supérieure à 40% de l'évaluation totale d'une étape. Certaines données recueillies devraient provenir de SAÉ ou de SÉ réalisées pendant l'année afin de bien préparer les élèves aux évaluations de fin d'année. • Au cours de l'année, l'élève peut être associé à la prise d'information par l'autoévaluation. • L'enseignant utilise des outils appropriés à la prise d'information (SAÉ, travaux, SÉ) et à son interprétation (grilles, listes de vérification, etc.). • L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves au cours des activités régulières de la classe. • L'enseignant utilise au moins une SAÉ ou SÉ à chaque étape et en fin d'année. Il recueille des données à l'aide d'outils appropriés afin d'obtenir une information complémentaire pour établir le bilan des apprentissages.
<p>La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant recourt à des moyens informels (observations, questions, etc.) pour recueillir des données et à des moyens formels (des grilles d'évaluation, des listes de vérification, l'analyse de productions d'élève, des fiches d'autoévaluation, etc.) pour recueillir et consigner des données. • L'enseignant recourt à différents outils pour consigner les données relatives à la progression des apprentissages des élèves (Portfolio, journal de bord, dossier d'apprentissages, travaux, grilles, etc.). • L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté durant la réalisation de la tâche. • L'enseignant différencie ses moyens de prise d'information pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. S'il fait des adaptations ou des modifications, celles-ci sont inscrites dans le plan d'intervention de l'élève.

<p>L'interprétation des données est critériée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants d'une discipline donnée adoptent une interprétation commune des exigences liées aux critères d'évaluation du Programme de formation, notamment en précisant des indices observables. • L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des SAÉ. • L'enseignant utilise des outils d'évaluation (grille d'appréciation, fiche d'autoévaluation, etc.) conçus en fonction des critères d'évaluation du Programme de formation. • L'enseignant inscrit dans le plan d'intervention de l'élève les modifications qu'il fait aux critères d'évaluation afin de répondre à ses besoins.
<p>À l'occasion, l'enseignant peut permettre la reprise d'une épreuve locale pour favoriser la réussite de l'élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'échec à une épreuve locale L'enseignant(e) peut permettre à un élève de faire un examen de reprise ou proposer tout autre moyen qu'il juge pertinent et équitable pour favoriser sa réussite. • En cas d'absence motivée à une évaluation locale L'élève dont le parent/tuteur a motivé l'absence, a droit à une reprise. Les motifs suivants peuvent être acceptés pour justifier une absence à une épreuve locale : maladie sérieuse ou accident confirmés par une attestation médicale ou à la satisfaction de l'école; mortalité d'un proche parent; convocation à un tribunal; participation officielle à un événement sportif ou tout autre événement d'envergure nationale préalablement autorisée par la direction d'école. • En cas d'absence non-motivée à une évaluation locale L'élève a droit à une reprise avec un résultat maximum à 60%. • En cas de suspension L'élève a droit à une reprise aux conditions demandées par la direction en respect des normes et modalités. • En cas de plagiat Lorsqu'un élève s'est rendu coupable de plagiat à une épreuve locale ou institutionnelle ou s'il a permis à un autre élève de le faire, il obtient la note 0 comme résultat final pour cette épreuve. De plus, la direction de l'école appliquera une sanction disciplinaire appropriée.

JUGEMENT

Normes	Modalités																										
Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-cycle et de l'équipe-école.	<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant peut discuter avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. • Les enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence chez un élève partagent leurs informations sur ses apprentissages et posent un jugement ensemble. • L'évaluation de l'élève qui suit le programme éducatif CAPS se fait de manière concertée par son enseignant titulaire et ses enseignants spécialistes. 																										
En cours de cycle, le jugement est porté sur l'état des apprentissages de l'élève et en fin de cycle, sur le niveau de développement des compétences.	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de cycle, l'enseignant porte un jugement sur l'état des apprentissages de tous ses élèves en fonction des balises fixées et convenues par l'équipe-niveau disciplinaire lors des rencontres selon la Progression des apprentissages. 																										
Le jugement de fin de cycle se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves.	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin du cycle, l'enseignant utilise la Progression des apprentissages pour tous ses élèves – et même pour ceux qui ont bénéficié de modalités d'évaluation adaptées – pour porter un jugement sur le niveau de compétence atteint. • Selon les niveaux, les équipes disciplinaires utilisent des grilles communes pour apprécier les apprentissages des élèves relativement aux autres compétences. • L'évaluation de l'élève qui suit le programme CAPS se fait à l'aide des barèmes ci-dessous, et ce, pour chacune des 5 compétences du programme. <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">LÉGENDE</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Niveau de compétence</th> <th colspan="2">Degré de soutien associé à un niveau de compétence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td>Compétent</td> <td style="text-align: center;">A</td> <td>L'élève accomplit les tâches seul ou seule.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td>Avancé</td> <td style="text-align: center;">B</td> <td>L'élève accomplit les tâches avec un soutien occasionnel.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>Intermédiaire</td> <td style="text-align: center;">C</td> <td>L'élève accomplit les tâches avec un soutien fréquent.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Novice</td> <td style="text-align: center;">D</td> <td>L'élève accomplit les tâches avec un soutien constant.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Débutant</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'élève en accueil respecte la légende du bulletin se trouvant dans le document intitulé « Explication sommaire des paliers d'évaluation en ILSS au secondaire ». Ainsi, le palier de chaque compétence devrait être ajouté aux barèmes A, B, C et D afin de pouvoir situer avec précision où se situe l'élève dans sa progression. 	LÉGENDE		Niveau de compétence		Degré de soutien associé à un niveau de compétence		5	Compétent	A	L'élève accomplit les tâches seul ou seule.	4	Avancé	B	L'élève accomplit les tâches avec un soutien occasionnel.	3	Intermédiaire	C	L'élève accomplit les tâches avec un soutien fréquent.	2	Novice	D	L'élève accomplit les tâches avec un soutien constant.	1	Débutant		
LÉGENDE																											
Niveau de compétence		Degré de soutien associé à un niveau de compétence																									
5	Compétent	A	L'élève accomplit les tâches seul ou seule.																								
4	Avancé	B	L'élève accomplit les tâches avec un soutien occasionnel.																								
3	Intermédiaire	C	L'élève accomplit les tâches avec un soutien fréquent.																								
2	Novice	D	L'élève accomplit les tâches avec un soutien constant.																								
1	Débutant																										

<p>En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe-cycle propose un ensemble d'actions de régulation à exploiter, au besoin, dans la classe et à l'intérieur du cycle (stratégies d'interventions, regroupements ponctuels, soutien de l'enseignant ressource à la pédagogie, accompagnement de la conseillère pédagogique, etc.). • L'enseignant doit choisir des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves. • La direction soutient l'équipe-cycle dans l'organisation et la mise en place d'activités de régulation décloisonnées (ateliers, groupes de besoins, groupes d'enrichissement, périodes de récupération fixes, etc.) pour tenir compte de la situation de tous les élèves.
<p>L'élève est amené à développer graduellement son habileté à autoréguler ses apprentissages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une fois par étape, l'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de se donner des moyens pour les relever.
<p>Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève en cours de cycle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin de l'année, l'équipe-cycle et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages de l'année suivante.

COMMUNICATION EN COURS ET EN FIN DE CYCLE

Normes	Modalités
L'école doit renseigner les parents sur l'état des apprentissages de l'élève et leur transmettre au moins 4 communications, dont 1 communication écrite et 3 bulletins.	<ul style="list-style-type: none"> • En début d'année, l'école informe les parents sur les formes de communication et les moments retenus pour communiquer l'état des apprentissages. • Pour tous les cycles, trois rencontres sont organisées durant l'année scolaire (octobre, novembre, février). • Les types de communication privilégiés à l'école sont les communications mensuelles, le bulletin et les rencontres de parents. • L'équipe-école utilise le bulletin unique sauf pour les élèves exemptés de l'application des dispositions relatives aux résultats dans le bulletin unique. • Une communication écrite est transmise aux parents au plus tard le 15 octobre. • Les parents recevront 3 bulletins annuels au plus tard les 20 novembre, 15 mars et 10 juillet de l'année scolaire en cours.
Chacune des compétences disciplinaires fait l'objet d'une appréciation dans le bulletin au moins 2 fois dans l'année.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe-école se donne la possibilité d'ajouter des commentaires qui soutiennent l'appréciation.
L'autre compétence ciblée par l'équipe-niveau fait l'objet d'une appréciation dans le bulletin à l'étape 3.	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque année, l'équipe-école soumet une proposition afin d'identifier les enseignants responsables de la consignation des observations dans le bulletin. • L'équipe-niveau utilise la banque de commentaires formatifs pour apprécier les apprentissages des élèves.
En cours de cycle, les enseignants communiquent, par des moyens variés, la progression des apprentissages des élèves.	<ul style="list-style-type: none"> • Des rencontres de parents sont organisées au cours d'une année scolaire. • L'équipe-cycle fournit des informations pertinentes sur les forces et les défis des élèves. • L'intervenant responsable du suivi de l'élève recourt à divers moyens de communication afin d'informer les parents de la progression de leur enfant (agenda, conversations téléphoniques consignées, courriels, rencontres, courrier, etc.).
Une communication mensuelle est faite aux parents d'un élève mineur lorsqu'il est en difficulté scolaire, que ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école ou que ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève (art. 29,2 RP)	<ul style="list-style-type: none"> • La communication aux parents est une responsabilité partagée par tous les intervenants gravitant autour de l'élève à risque. Elle peut être faite par la poste, par courriel ou par téléphone. L'enseignant garde une trace de l'échange.

<p>Le bilan des apprentissages fait état des forces et des points à améliorer de l'élève, en plus du niveau de développement des compétences disciplinaires atteint.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe utilise la banque de commentaires de GPI pour faire état des forces et des défis de l'élève au regard des compétences disciplinaires.
<p>Le dernier bulletin rend compte de la décision prise quant à la poursuite des apprentissages de l'élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En juin, lors de la révision des choix de cours, l'équipe de direction s'appuie sur les bilans afin de revoir les classements des élèves et prend les décisions quant à la poursuite des apprentissages des élèves. • À la suite des cours d'été, la décision peut être révisée.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Normes	Modalités
<p>La qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation des élèves de l'école et est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants précisent aux élèves les exigences relatives à la qualité de la langue à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation proposées quant à l'orthographe de base et à la syntaxe. • L'enseignant demande à l'élève de reprendre tout travail dont la qualité de la langue est insatisfaisante.